



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2021-123

PUBLIÉ LE 27 JUILLET 2021

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire / Coordination

43-2021-07-27-00001 - Arrêté préfectoral N° SG/COORDINATION 2021-67 en date du 27 juillet 2021 portant modification de l'arrêté N° SG/COORDINATION 2021-56 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Emilie GALLOIS-PARMENTIER, coordinatrice départementale de la commande publique (2 pages)

Page 3

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2021-07-27-00001

Arrêté préfectoral N° SG/COORDINATION
2021-67 en date du 27 juillet 2021 portant
modification de l'arrêté N° SG/COORDINATION
2021-56 portant délégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire à
Madame Emilie GALLOIS-PARMENTIER,
coordinatrice départementale de la commande
publique



**ARRÊTE PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2021-67
EN DATE DU 27 JUILLET 2021
PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTE N° SG/COORDINATION 2021-56
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
À MADAME EMILIE GALLOIS-PARMENTIER, COORDINATRICE DÉPARTEMENTALE DE LA
COMMANDE PUBLIQUE**

Le préfet de la Haute-Loire,

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté du 8 décembre 1993 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- VU** la décision du 16 septembre 2020 nommant Mme Émilie GALLOIS-PARMENTIER en qualité de coordinatrice départementale de la commande publique titulaire et Mme Marie-Antoinette PETIT en qualité de coordinatrice départementale de la commande publique suppléante ;
- SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'article 3 de l'arrêté susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

L'arrêté SG/COORDINATION N° 2019-99 en date du 27 septembre 2019 est abrogé.

L'arrêté N° SG/COORDINATION 2020-49 en date du 2 septembre 2020 est abrogé.

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet,



Eric ETIENNE